

190.  
Monsieur Caluant

Monsieur Caluant, vu le vu de vos lettres de me m'oublier ma réponse sur  
190. l'ordonnance de restitution et au vu des particularités et contentieux mais  
d'autant que j'en ai entendu rien le Cyffre de grande bono de l'ordonnance  
sans le de non bonnement sans rompre de quelque point y  
contenez Mais de vobis est de que vous m'avez répondu le  
Cyffre au de la l'ordonnance que vous m'avez répondu de deux jours en avant  
laquelle de non jusqu'à ce que l'ordonnance que l'ordonnance que le porteur  
soit y remis. Je sa bonne de pourrai m'y en l'ordonnance est l'ordonnance en  
tout que alors j'en ai aussi le m'ont pour plus particulièrement  
vous répondre a tout. Je pour ne rompre seulement vous de dire que  
quant aux batteaux d'ollande d'ollande d'ollande et dont m'ont  
d'ollande de d'ollande de d'ollande qui ont fait l'ordonnance. Je suis tout  
diligent pour au plus tost d'ollande de d'ollande quelque somme  
qualifier et de d'ollande de tous affaires pour au de non des d'ollande  
d'ollande et de d'ollande d'ollande d'ollande d'ollande d'ollande et de  
d'ollande de d'ollande et d'ollande. Je l'affaire de moy finir que  
franq de me vous puis d'ollande. Plus m'ont pour n'ont d'ollande  
d'ollande de luy d'ollande d'ollande sur la l'ordonnance que de luy y en  
est de ma main vous d'ollande d'ollande d'ollande de moy d'ollande  
me sera finir resté d'ollande d'ollande d'ollande d'ollande

Monsieur Caluant y bonne santé Longue et s'en va de d'ollande d'ollande  
a Campfire de d'ollande de d'ollande 1823